

**Objectifs :** simplifier la compréhension du fonctionnement de l'AAEH

**Mots clés :** prestation de compensation du handicap, allocation, complément

**Public :** parents, professionnels du medico-social

**Mise à jour :** novembre 2008

## Définition

L'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé est une prestation familiale financée par la sécurité sociale, destinée à compenser les frais d'éducation et de soins apportés à un enfant handicapé.

## Complément à l'AAEH

L'AAEH est composée d'une allocation de base à laquelle il peut être ajouté un complément d'allocation, dont le montant est gradué en 6 catégories, selon :

- le coût du handicap de l'enfant (Aides techniques, appareillages, frais médicaux ou para-médicaux divers non ou partiellement remboursés par l'assurance maladie et/ou les mutuelles complémentaires ...)
- la cessation ou de la réduction d'activité professionnelle de l'un des parents nécessitée par ce handicap.
- l'embauche d'une tierce personne.

## Règles de cumul du complément à l'AAEH

Il est possible de cumuler l'AAEH avec: les prestations familiales, l'allocation de présence parentale, la prestation de compensation du handicap (PCH) depuis le 1er avril 2008.

Il n'est pas possible de cumuler le complément de l'AAEH avec : l'allocation de présence parentale, la prestation de compensation du handicap (PCH)

Source: <http://vosdroits.service-public.fr>

## A noter

L'allocation de base (sans complément) s'élève à 120,92 EUR (montant au 1er janvier 2008.)

L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AAEH), remplace l'allocation d'éducation spéciale (AES) depuis le 1er janvier 2006.

<http://www.service-public.fr/>

Aller sur les rubriques > Famille > Allocations destinées aux familles et RMI > Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AAEH) > Définition de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AAEH)

<http://www.legifrance.gouv.fr/home.jsp>

en tapant « allocation d'éducation de l'enfant handicapé » dans le moteur de recherche, vous pouvez retrouver les articles:

- Code de la SS (sécurité sociale) : articles L541-1 à L541-4
- Code de la SS : articles R541-1 à R541-4

## A quoi sert le complément d'allocation ?

Il n'existe pas de liste exhaustive des frais susceptibles d'être pris en compte pour l'attribution d'un complément (par exemple, les prises en charge par des professionnels ou bien le transport). Il est donc conseillé aux parents, en cas de doute sur une dépense, de l'inclure dans leur dossier en joignant les justificatifs, la CDAPH (commission départementale pour l'autonomie des personnes handicapées) se réservant la décision de les prendre en compte ou non.

## Si l'un des parent reprend le travail, le complément de l'AAEH peut-il être supprimé ?

En théorie, le fait de reprendre une activité professionnelle pourrait avoir une incidence sur le montant du complément à l'AAEH. Cependant, le formulaire de demande de complément se concentre sur la réduction d'une activité professionnelle, la reprise n'est pas évoquée.

En pratique, il ne vous sera pas demandé de mentionner une reprise d'activité (par exemple partielle ou temporaire) et le montant du complément ne sera pas modifié.

## Témoignages de parents sur les démarches auprès des MDPH (maison départementale des personnes handicapées) :

Enquête auprès de parents en Rhône Alpes en janvier 2008

Pour vous conseiller sur le choix entre l'AAEH et la PCH (prestation de compensation du handicap), télécharger la fiche conçue par le ministère du Travail : « Complément de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou prestation de compensation, comment choisir ? »

<http://www.travail-solidarite.gouv.fr/IMG/pdf/Plaquette>



Source : <http://www.magazine-declic.com>  
article du 27/10/2008

Source Déclic N° 123, mai-juin 2008 :

Le moteur de recherche du site de Déclic permet, en tapant « aeeh » de trouver un certain nombre de témoignages et d'informations.



### A consulter en ligne :

Pour télécharger le formulaire de Demande d'allocation d'éducation de l'Enfant Handicapé et son complément :

[http://www.handicap.gouv.fr/IMG/pdf/demande\\_AEEH.pdf](http://www.handicap.gouv.fr/IMG/pdf/demande_AEEH.pdf)

Pour avoir des informations claires sur la scolarisation d'un enfant handicapé avec les articles de lois correspondants. L'AAEH est abordée p 8-9. Ce guide est téléchargeable sur :

<http://www.maif.fr> Actions mutualistes > Publications > Guide pour la scolarisation des enfants et adolescents handicapés

Voir Fiche ressources | Scolarisation : l'ordinateur à l'école

